

ENSEIGNEMENT

**Le Conseil d'État
rejette le cours
de citoyenneté**

Le conseil d'État a rendu un avis négatif sur le cours de citoyenneté censé entrer en vigueur en septembre 2016 en primaire, et en 2017 en secondaire. Les juristes dénoncent une différence de traitement entre les réseaux libre et officiel. Le texte de la ministre de l'Enseignement Joëlle Milquet prévoit un cours de citoyenneté d'une heure en remplacement de la religion ou la morale dans l'officiel. Par contre, l'enseignement libre ne sera pas tenu d'organiser un cours à part entière, il pourrait prévoir l'enseignement de la citoyenneté au travers d'autres matières.